

COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2018.**

L'An deux mil dix-huit, le vingt-neuf du mois d'Août à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Août 2018.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL, REYNAUD Adjoints.

J. BRUN, Y. GALLIOU, M. GOUNON, J.L. HERITIER, C. LADREYT, R. MAIRE, N. PASCAL, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : N. BERNARD, C. BOIS, S. DALLARD, A.M. CHELLES donne pouvoir à N. PASCAL, C. LAFFONT, E. MANDON, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 18 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles CHANAL-SANSORGNE.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts CHANAL-SANSORGNE d'une parcelle cadastrée D 1920.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur cet immeuble.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur cet immeuble et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME : Modification acte engagement Cabinet AD'HOC Aménagement.**

Monsieur le Maire présente les propositions de modifications du contrat d'engagement liant la Commune avec le Cabinet AD'HOC Aménagement relatif au marché d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Ces modifications portent sur la nécessité d'accorder au sous-traitant Mosaïque Environnement quatre journées supplémentaires en vue de compléter l'évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme augmentant le volet financier de 2450 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de modifier l'acte d'engagement signé le 2-6-2015 avec le Cabinet AD'HOC Aménagement, relatif au marché d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme en portant le montant à 42.000 € ht.

### **CONCERTS EDUCATIFS 2018-2019 : ECOLES PUBLIQUE ET SAINT EXUPERY.**

Monsieur le Maire présente le programme d'actions musicales intitulé "Les nouvelles envolées" à destination des élèves des établissements scolaires (maternelle et primaire) proposé par le Théâtre de Privas pour l'année scolaire 2018-2019 et informe que les spectacles "En traits mêlés" d'un montant de 500 € pour les élèves de maternelle et "Crocus et fracas" d'un montant de 5 € par élève en primaires pourraient être retenus.

Il souligne que le spectacle des maternelles aura lieu à Saint Laurent et celui des primaires à Vernoux en Vivarais, impliquant pour ce dernier des frais supplémentaires de transport par bus.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir le concert éducatif "En traits mêlés" pour les élèves de maternelle ; de ne pas retenir le concert éducatif "Crocus et fracas" à destination des élèves du primaire compte tenu des frais de transport qui doivent être engagés ; d'autres structures pourront être contactées afin de pouvoir proposer un spectacle aux élèves du primaire en 2018-2019 ; et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir.

## **BATIMENTS COMMUNAUX Rue Pied de l'Endroit - Place Centrale : Projet d'aménagement et constitutions dossiers autorisations d'urbanisme.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Laurent du Pape est propriétaire de bâtiments cadastrés D 1122, D 1126, D 1127, D 1272, D 1273 et D 1600 situés Rue du Pied de l'Endroit et Place Centrale.

Le Maire souligne que dans le cadre de l'aménagement de ce secteur il est envisagé la démolition de plusieurs bâtiments, compte tenu de leur mauvais état, afin d'assurer la sécurité des piétons et de la circulation.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du pied de l'Endroit une rencontre a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France au mois d'Aout 2018 au cours de laquelle l'Architecte a pu constater l'état de vétusté des bâtiments et s'est prononcé favorablement au projet de démolition sous réserve de présentation du dossier d'aménagement du secteur.

Un aménagement urbain pourrait être réalisé créant côté Nord un espace végétalisé et en partie couvert, et côté Sud un kiosque avec arrêt de bus ; l'objectif prioritaire étant de créer un piétonnement sécurisé et de réduire la vitesse sur la RD 21.

En préalable des démarches doivent être engagées notamment un diagnostic amiante et plomb et une étude d'impact sur les bâtiments contigus à ceux qui pourraient être détruits.

Toutefois une intervention aura lieu avant la rentrée scolaire du 3-9-2018 pour enlever l'enduit menaçant de la façade de l'immeuble situé Place Centrale côté Sud de la voie.

Afin de procéder à l'opération soumise à autorisation d'urbanisme, des dossiers doivent être constitués et déposés auprès des services concernés.

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour engager les démarches pour l'élaboration du projet, la constitution des dossiers d'urbanisme et leur dépôt auprès des services concernés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à l'aménagement du secteur Rue Pied Endroit et Place Centrale et l'autorise à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à cette opération.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Emploi et Insertion :

Noëlle PASCAL informe que l'association DIEDAC dont le siège est situé à Valence (Drôme) propose un protocole d'accord du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) en Drôme-Ardèche concernant l'insertion et l'accompagnement des personnes en très grandes difficultés.

Pôle Emploi travaille en partenariat avec cette association.

38 Communes sont adhérentes par l'intermédiaire de Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations et le Conseil Départemental. La Commune de Saint Laurent du Pape y adhérerait par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Confluences Drôme-Ardèche jusqu'en 2015.

Cette Association a contacté la Commune pour connaître sa position sur un renouvellement de son adhésion jusqu'en 2021, sachant que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche n'a pas pour sa part souhaité y adhérer.

Monsieur le Maire précise que le coût n'est pas mentionné dans le projet de protocole d'accord 2017-2021, qu'il est nécessaire de connaître la position de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence et des incidences d'une adhésion individuelle de la Commune auprès de cette association.

### Participation citoyenne :

Noëlle PASCAL informe qu'une réunion publique aura lieu le 13 Septembre 2018 dans le cadre de la mise en place de l'action "participation citoyenne" en collaboration avec la Gendarmerie dans le but de limiter les cambriolages et incivilités.

### Bâtiments communaux :

Cécile REYNAUD, troisième adjointe, informe des très faibles taux de fréquentation de la Médiathèque le samedi après midi et informe que de nouveaux horaires d'ouverture au public sont établis à compter du mois de Septembre 2018 avec les modifications suivantes : nouvelle ouverture le mercredi matin de 10h30 à 12h00, extension de l'ouverture le vendredi jusqu'à 19h, extension de l'ouverture le samedi jusqu'à 13h et suppression de l'ouverture le samedi après 13h. Les horaires de travail de la bibliothécaire sont également modifiés pour s'adapter à ces nouveaux horaires.

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise sont achevés, il reste à faire la protection des vitraux extérieurs, la peinture de la porte d'entrée et du tambour. Ces travaux sont financés par des dons de particuliers reçus par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, une subvention de l'État au titre de la DETR à hauteur de 30% et du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 12.05%.

Monsieur le Maire informe de la pose de grilles de protection des fenêtres de la maternelle de l'Ecole Publique au cours de cet été ; des stores vénitiens seront également installés prochainement. Les volets roulants de la classe maternelle 1 seront remplacés à l'automne. Dans le cadre du contrôle décennal du radon des capteurs seront installés fin septembre à l'école publique.

Monsieur le Maire informe que les travaux de remise en état des façades de la Salle Polyvalente qui avaient été taguées seront effectués prochainement. Ces travaux sont financés par les assurances des familles auteurs de ces dégradations. Des devis seront effectués prochainement pour la réfection de l'isolation du plafond de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre aura lieu le 10-9-2018 avec les représentants de La Poste dans le cadre de l'installation de l'Agence Postale au rez de chaussée de la Mairie.

Monsieur le Maire informe que les travaux de remplacement du chauffage des salles du rez de chaussée du Château seront réalisés à l'automne.

#### Voirie - Fibre optique - Assainissement :

Monsieur le Maire informe que des travaux de voirie seront réalisés à réception des devis sur différents chemins communaux.

Monsieur le Maire informe que l'acte d'acquisition du terrain pour le futur parking à Beaumazet a été signé le 23-8-2018.

Monsieur le Maire informe du retard pris pour la construction sur la Commune de La Voulte du local servant de point de relais pour le raccordement de la Commune de Saint Laurent du Pape au réseau fibre optique par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN). Le déploiement du cœur du village pourrait commencer à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Des problèmes de desserte de certains hameaux ont été détectés par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) suite au mauvais état des poteaux supportant les câbles du réseau Orange et qui seront remplacés.

Monsieur le Maire informe de la signature prochaine par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche de terrains nécessaires à l'installation d'une station d'épuration destinée à traiter les eaux usées du hameau de Royas.

#### Association :

Monsieur le Maire informe de la demande de l'association "Ensemble et Solidaires" relative à l'installation de bancs, d'un point d'eau, de toilettes et la mise à disposition d'un local pour la section pétanque suite à l'utilisation du Clos bouliste à Fontenet.

#### Colis de Noël 2018 des personnes âgées :

Janine BRUN, conseillère municipale déléguée, présente la composition du colis de Noël 2018 qui sera distribué aux personnes âgées en Décembre.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITE DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 37